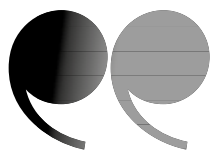




Le Petit Arcachon, à La Ferté-Imbault. Un plan d'eau créé il y a 45 ans qui nécessitait des travaux de réaménagement...

©Ph.C



La Ferté-Imbault

ARCACHON EN SOLOGNE !

Si la pancarte est visible depuis la RD73 à quelques encablures de La Ferté-Imbault, elle n'indique pas le bassin bien connu baptisé *Le Petit Arcachon*. Aujourd'hui, ce charmant endroit est en pleine transformation au nom de la continuité écologique.

PHILIPPE CLAIRE

Depuis la nuit des temps, l'homme souffre « d'hydrotropisme » : force irrésistible et inconsciente poussant la plupart des individus à rechercher la présence de l'eau, par nécessité ou par plaisir. À la mairie de la Ferté-Imbault, on le constate d'ailleurs : « *aujourd'hui, qui n'aspire pas à des vacances à la mer, à un bain de pieds dans une rivière ou à tremper son fil de nylon dans un plan d'eau ? C'est un élément important pour le tourisme autant que pour la pêche. Notre étang d'un peu plus de 2 hectares, Le Petit Arcachon, a été créé en 1975 et autorisé pour une durée de 30 ans.* » Dans le but de renouveler la

concession devenue caduque en 2005, des mises aux normes, selon la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000, étaient incontournables : or, c'est là que des obstacles se sont dressés contre l'équipe municipale.

Un mille-feuille

Pour comprendre les enjeux hydriques de la typologie du terrain, Pierre-Alain Lessault¹ donne une indication : « *la Sologne est un ancien delta qui a charrié de nombreux minéraux provenant du Massif central. Par la suite, cette région a fonctionné comme un marais avant d'être drainé par*

les hommes. » Frédéric Verley² en poursuit le panorama : « *en Sologne, les milieux aquatiques superficiels sont en relation avec les couches géologiques du Miocène au Pliocène inférieur, sables et argiles de Sologne souvent dénommés du Burdigalien. Cette formation constitue un "mille-feuille" de sables et d'argiles, inclinée d'est en ouest. Son épaisseur est généralement comprise entre 40 et 50 m.* »

Le changement climatique qui notamment modifie le régime des précipitations affaiblit l'écosystème végétal : on observe un stress hydrique et le dépérissement des arbres partout en France.

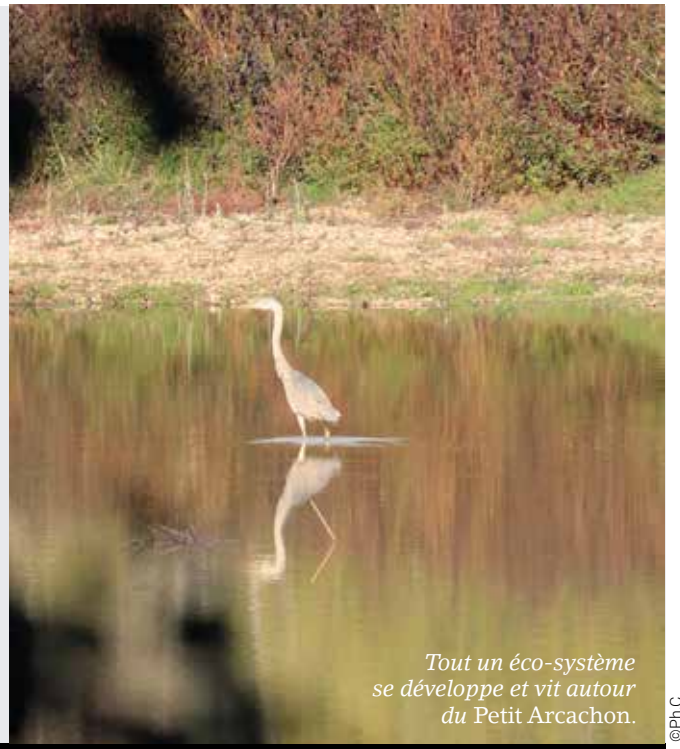
Au milieu d'autres lourds travaux, une nouvelle bonde en bois a été incorporée.



©Ph.C



C'est là que des obstacles se sont dressés contre l'équipe municipale...



Tout un éco-système se développe et vit autour du Petit Arcachon.

©Ph.C

Les acteurs de la police de l'eau (DDT³, Gendarmerie nationale, OFB⁴...) sont amenés à prendre des mesures parfois radicales et controversées en matière d'aménagement du territoire. La problématique du Petit Arcachon rejoint celle des moulins à eaux (se reporter au numéro 190 du *Journal de la Sologne*⁵).

Sables, écrevisses, poissons...

Ces importants travaux ont été imposés par la notion débattue de continuité écologique⁶. Cette dernière doit garantir le libre passage des poissons migrateurs, des organismes non-migrants et des sédiments à travers les eaux vives et les autres milieux aquatiques. L'adjoint de poursuivre :

« L'alimentation doit se faire naturellement. Pour le moment c'est l'eau de pluie uniquement. Nous avons donc cassé le barrage sur le Méant qui l'alimentait antérieurement, creusé ou modifié des fossés d'écoulement naturel. Un déversoir a été calculé pour absorber une crue centennale. Le surplus ira dans le Méant. »

La bonde a été changée pour un type « moine » en bois, avec une prise d'eau permettant de renouveler les eaux du fond, les moins oxygénées. Si la pluviométrie ne permet pas un remplissage optimal, d'autres solutions seraient envisagées, tel qu'un forage. La vie est née au sein des océans. Des créatures y demeurèrent tandis que certaines en sortirent pour

ramper, marcher, sauter, courir ; d'autres pour voler. Les humains quant à eux conquirent tous les milieux, pour le meilleur et pour le pire. En ce début de XXI^e siècle, la ressource en eau reste plus que jamais primordiale. Affaire à suivre.

1. Chargé d'études environnement et géomatique – CDPNE Loir-et-Cher
2. Chef de l'Unité Eau et Ressources Minérales, DREAL Centre-Val de Loire.
3. Direction Départementale des Territoires.
4. Office Français de la Biodiversité.
5. Article Les Moulins, Philippe Claire, P. 49, Le Journal de la Sologne N° 190.
6. La loi du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », formalise la volonté de mener une politique publique de gestion responsable. L'eau est ainsi reconnue en tant que « patrimoine commun de la Nation ». La loi instaure un nouveau système de planification globale de la ressource en eau avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Source : eaufrance.

Juste un napperon

La formation géologique de Sologne est le siège d'une nappe de faible capacité alimentée quasi-exclusivement par une partie des pluies (celles qui s'infiltrent, majoritairement en automne et en hiver). Elle est généralement peu productive et essentiellement limitée à un usage domestique (puits d'habitation ou de fermes) ou exceptionnellement à l'Alimentation en Eau Potable (AEP). Cette nappe est drainée par les rivières de Sologne et contribue ainsi à partiellement assurer leur débit (voire la totalité de celui-ci lors des périodes sèches en été, par exemple). La contrepartie de l'alimentation des rivières étant le fruit des apports via le ruissellement dans un contexte de sols à dominante imperméable. Plus en profondeur, nous trouvons l'ensemble de la série des formations aquifères du bassin parisien. Ces nappes sont au droit de la Sologne, toutes captives et naturellement protégées, excepté dans quelques secteurs où affleurent les calcaires, voire la craie (Source : DREAL). Au sud-est de Mur-de-Sologne, les modélisations du BRGM indiquent neuf aquifères majeurs sur environ 1,3 km de profondeur (Sources : CDPNE).